

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**MAIRIE DE HETTANGE-GRANDE**  
**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE HETTANGE-GRANDE**

---

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

---

**Séance du 10 décembre 2022**

**DCM N° 22-12-10-20**

Date de convocation et d'affichage : 03 décembre 2022

La séance, présidée par Monsieur Roland BALCERZAK, Maire, est ouverte à 10h30.

**Sont présents :**

M. BALCERZAK Roland, Maire

MM. Mmes CONTRERAS Céline, GALLINA Nadine, JACQUEMOT Emmanuelle, MAGGI Isabelle, PARPETTE Jerry, PATAT Hervé, ROBINET David, Adjoint

MM. Mmes BARTHELEMY Claude, DAP Frédéric, DEROUT Aurélie, FRANCK Virginie, GANTIER Paul, GARAVAGLIA Karine, GIACOMIN Quentin, GWIAZDA Daniella, KERBER Bernadette, KRIEGER Marie-Odile, MARQUES DA SILVA Constantin, PALLUCCA Didier, PAQUET Christopher, PORTA Jules, SCHOUVER Franck, Conseillers Municipaux

**Ont donné procuration :** M. HEIL Régis à Mme GALLINA Nadine, Mme DEROCHE Evelyne à M. BALCERZAK Roland, Mme VEIDIG Patricia à M. ROBINET David, M. OLIGER Yannick à Mme CONTRERAS Céline, Mme ROSIN Laurette à Mme GWIAZDA Daniella.

**Sont absents :** Mme DUPLANTIER Monika.

Le Conseil Municipal a choisi comme secrétaire de séance M. Quentin GIACOMIN.

**Objet : Recensement de la population 2023 - Coordonnateur et agents recenseurs**

**Rapporteur : M. Jerry PARPETTE, Adjoint au Maire**

L'Assemblée Municipale est informée du recensement de la population sur le territoire communal du 19 janvier 2023 au 18 février 2023.

Afin de permettre l'accomplissement de ces formalités, il est nécessaire de créer 5 postes d'agents recenseurs, et de désigner un agent communal coordonnateur et un agent communal coordonnateur adjoint.

## Coordonnateur d'enquête

Le coordonnateur d'enquête et le coordonnateur d'enquête adjoint sont chargés de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement :

- mettre en place l'organisation du recensement ;
- mettre en place la logistique ;
- organiser la campagne locale de communication ;
- assurer la formation de l'équipe communale ;
- assurer l'encadrement et le suivi des agents recenseurs.

Dans le cadre de leurs fonctions de coordonnateurs, ils bénéficient d'une décharge partielle de leurs fonctions et gardent leur rémunération habituelle.

## Agents recenseurs

Les agents recenseurs sont chargés, sous l'autorité du coordonnateur, tout en veillant à se conformer aux instructions de l'INSEE, d'effectuer les opérations de recensement auprès de la population communale :

- distribuer et collecter les questionnaires à compléter par les habitants ;
- vérifier, classer, numéroté et comptabiliser les questionnaires recueillis.

Les agents recenseurs sont recrutés en tant que vacataires dans le cadre de contrats à durée déterminée.

Il est nécessaire de créer 5 postes d'agents recenseurs vacataires pour la période allant du 19 janvier 2023 au 18 février 2023.

La rémunération brute de ces agents sera basée sur les éléments suivants :

Demi-journée de formation	50 €	
Journée de repérage	60 €	
Feuille de logement	1,40 € (version papier)	1,80 € (par internet)
Bulletin individuel	1,44 €	
Indemnités forfaitaires de déplacement	150 €	
Prime de fin de mission (si - de 10 % de logement enquêtés)	150 €	

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V,

**VU** le décret n°2003-485 du 05 juin 2003 relatif au recensement de la population,

**VU** le décret n°2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,

**VU** le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels,

## APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

### DÉCIDE :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à désigner deux coordonnateurs d'enquête communaux par arrêté municipal,
- **D'AUTORISER** la création de cinq postes d'agents recenseurs contractuels rémunérés à la vacation,
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget correspondant.

Vu et présenté pour enrôlement,  
Signé :

Le Maire de Hettange-Grande,  
Roland BALCERZAK

Séance ouverte à 10h30 sous la Présidence de Monsieur Roland BALCERZAK, Maire					
Nombre de membres : 29			Vote		
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
23	28	28	0	0	0
<b>Décision : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ</b>					
Service à l'origine de la DCM : Service des Ressources Humaines					
Commissions :					
Référence nomenclatures « ACTES » : 4.2 Personnel contractuel de la F.P.T.					

Envoyé en préfecture le 16/12/2022

Reçu en préfecture le 19/12/2022

Affiché le

ID : 057-215703232-20221210-22\_12\_10\_20-DE